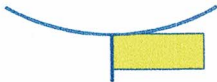




S.A.R.L.
CABINET DEPOUEZ



Expert-Comptable
Tableau de l'Ordre de la Région
Bretagne

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de RENNES

S.A.R.L.
Au capital de 1 000 €
R.C.S. RENNES 750.664.062

EURL 334

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1 500 €

Siège social
Parc Edonia Rue de la Terre Adélie
35760 SAINT GREGOIRE

R.C.S. RENNES 943 962 002

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE L'EURL 334
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

2 Place de la Chalotais
35740 PACE

Tél. 02.99.60.66.83
Portable :
06.14.21.33.22

E-mail :
herve.depouez@wanadoo.fr



TVA Intracommunautaire :
FR 40 750664062

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE L'EURL 334
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**

Madame,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision des associés en date du 4 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 et L 223-43 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

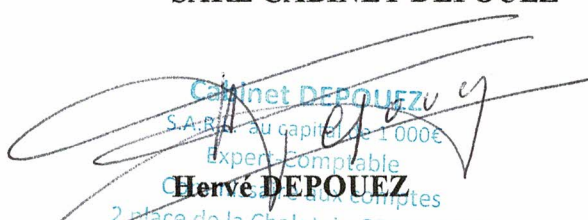
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers qui ne m'ont été signalés.

Fait à PACE, le dix-sept mars deux mille vingt-cinq

SARL CABINET DEPOUEZ


Cabinet DEPOUEZ
S.A.R.L. au capital de 1 000€
Expert Comptable
Hervé DEPOUEZ
2 place de la Chalotais 35740 PACE
Commissaire à la transformation
Siret : 750 664 062 00015